



Probleme d assainissement et de reglementation

Par **jpgm**, le **07/05/2011** à **21:01**

Bonjour,

pendant la constrution le térrassier a détruit des canalisation d 'assainissement en pvc qui arriverait du voisin après examen du terrain plusieurs tuyaux du village passeraient dans le terrain pour finir se déversé dans une petite riviere en contre bas.

sur mon acte notarié il y a : "sur les servitude : qu il n'a crée ni laissé acquérir aucune autre servitude sur le BIEN vendu et qu' a sa connaissance il n'en existe aucune autre que celles eventuellement indiquées au présent acte."

mr le maire prétexte qu il a lomptemps que ces tuyaux en pvc son la.je pense que les voisins et la commune doivent se raccorder en amont et en aval de mon terrain et nom sur, avec des regards au normes et non avec des raccords a ceil ouvert non conformes.que répondre a mr le maire merci